

# Note de présentation synthétique des Comptes Administratifs 2017

Les comptes administratifs soumis au Conseil Municipal du 8 mars 2018 retracent l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2017.

## Vue d'ensemble

Les Comptes administratifs pour l'exercice 2017 font apparaître les résultats suivants (hors excédent/déficit reporté) :

	Section	Résultat 2017
<b>Mairie</b>	Fonctionnement	631 213,26 €
	Investissement	596 177,63 €
	<b>Total</b>	<b>1 227 390.89 €</b>
<b>Musique</b>	Fonctionnement	- 2 221,79€
	Investissement	- 1 360,02 €
	<b>Total</b>	<b>- 3 581,81€</b>
<b>Port</b>	Fonctionnement	7 561,48 €
	Investissement	- 1 372.20 €
	<b>Total</b>	<b>6 189.28 €</b>

## Le Budget Principal

### Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 6 670 912,35 € soit 5 976 944,58 € de dépenses réelles et 693 963,77 € d'opérations d'ordre.

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication s'établit à 1 501 758,49 € en 2017 ce qui représente une augmentation de 2,51% par rapport à l'année précédente.

Ceci est dû à de nouvelles prestations (création du nouveau logo, le contrat de maintenance intrusion et vidéosurveillance, le traitement curatif termites de la gendarmerie...).

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** représente 3 154 997,73 € en 2017 soit une stabilité à 0,0071%. Ceci s'explique par le non remplacement automatique des départs à la retraite de fonctionnaires.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** constitué des subventions versées aux budgets annexes, aux associations et des indemnités des élus ; s'élève à 1 009 698,58€ soit une augmentation de 3,58% qui s'explique par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée à l'école de musique :

+ 5 750,00 € et la subvention au CCAS + 27 300,00€ mais qui est compensé par une subvention en recette.

**Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement s'établissent à :**

- 197 166,25 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette
- 393 487,21 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

La diminution annuelle de l'en-cours de la dette est de 393 487,21 €.

**Les chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 2 268,83 €**

Ce chapitre concerne l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** correspond principalement à la contribution de la Ville au titre de l'article 55 de la loi SRU pour un montant de 113 054,70€ soit + 105,77 % par rapport à 2016.

## Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 9 345 066,45 € soit 7 257 937,86 € en recettes réelles de fonctionnement 44 187,75 € en opérations d'ordre et 2 042 940,84 € d'excédent reporté.

**La fiscalité : Chapitre 73 « impôts et taxes »**

Il apparait une stabilité des revenus perçus des impôts et taxes communaux soit 4 576 691,32 € qui s'explique notamment avec le maintien des taux communaux depuis 2001.

**Les dotations et participations : chapitre 74**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Péréquation qui varient indépendamment les unes des autres.

La dotation forfaitaire connaît une baisse significative de 6.65 % en 2017 soit 730 926,00 € contre 782 977,00 € en 2016. Les autres dotations DSR et DP sont en augmentation respectives de 17.32 % et 3.85 %.

**Les produits des services et produits de gestion : chapitre 70 et 75**

Les recettes des services (régies cantine et médiathèque, portage repas, marché, concession de cimetière, occupation de domaine public...) sont en diminution de 8.96%. Cela est dû à la délégation du service public du Marché mais compensé par moins de charges de personnel au chapitre 012. Par ailleurs des locations de salles n'ont pas pu être rattacher sur l'exercice 2017. Le revenu des immeubles est stable.

**Les produits exceptionnels : chapitre 77**

Ce chapitre contient le produit des ventes de l'année, le bâtiment Baby-Douche.

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** correspond au remboursement des charges de personnels lors des absences pour raison de santé pour un montant de 100 210,40 €.

## Les Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 2 250 637,79 € qui se décompose comme suit : 1 553 615,35 € de dépenses réelles, 393 487,21 € de remboursement d'emprunt 67 923,31 € d'opérations d'ordre et 235 611,92 € de déficit d'investissement reporté.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2017 ont été les suivantes :

- L'achat de l'immeuble David : 127 490,95 €
- Achats matériels pour les services cadre de vie et maintenance et logistiques : 135 294,73 €
- Travaux de réfection de voirie : 61 216,84 € (+ Reste à Réaliser 236 603,00€)
- Extension du gymnase Ravet : 119 011,22 €
- Réhabilitation de l'ancien minage : 621 702,87 €
- Agenda d'accessibilité trottoirs et voirie : 23 747,78 €
- Renouvellement du parc informatique : 34 876,40 €
- Groupe scolaire toiture/préau : 28 438,83€
- Maternelle La Taillée couverture/ouverture : 25 334,75€
- Route de Saintes abattage arbres : 40 000,00€
- Cimetière création local technique et reprise concessions : 23 956,38€
- Alarmes protections Caméras Rond-point Mairie : 15 106,46€

### **Les recettes d'investissement**

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2 611 203,50 € dont 717 703,33 € d'opérations d'ordre (amortissements et cessions de biens) et de 1 893 500,17 € de recettes réelles, elles-mêmes constituées pour 911 662,65 € de recettes d'équipements (emprunt, subventions) et pour 981 837,52€ de recettes dites financières (FCTVA, taxe d'aménagement, autofinancement).

Les recettes d'investissement 2017 sont composées :

- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 248 006,51 €
- de la taxe d'aménagement : 111 616,84 €
- des subventions : 576 973,57 €
- de l'emprunt : 334 689,08 € (y compris SDEER)
- Dépôts et cautionnements : 1 727,77€
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 620 486,40 €

## **Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique**

### **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 99 640,40 € soit 98 289,05 € de dépenses Réelles (charges à caractère général 1 981,49€ ; charges de personnel 96 236,56 €, autres charges - titres annulés- 71,00 €) et 1 351,35 € d'opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

### **Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 115 171,17 € et sont composées de :

- 43 986,11 € correspondant à la participation des usagers
- 52 300,00 € de participation des collectivités (dont 48 500 € du budget principal de la commune)
- 632,50 € pour les autres produits (participation tickets repas)
- 500,00 € en opération d'ordre (amortissement de la subvention d'équipement)
- 17 752,56 € d'excédent reporté.

### **Les Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 711,37 € soit 2 211, 37€ de dépenses réelles et 500,00€ d'opération d'ordre (contrepartie de l'amortissement de la subvention d'équipement).

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 183,87 € et sont composées des amortissements (opération d'ordre) pour 1 351,35 € et de l'excédent reporté pour 2 832,52 €.

## **Le Budget Annexe du Port**

### **La section de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de 88,40 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 18 713,39 € et sont composées des recettes des appointements de 7 649,88 € et de l'excédent de fonctionnement reporté 11 063,51 €.

### **La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 372,20€.

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent d'investissement reporté 3 000€.